



Habitants  
**11 697 557**

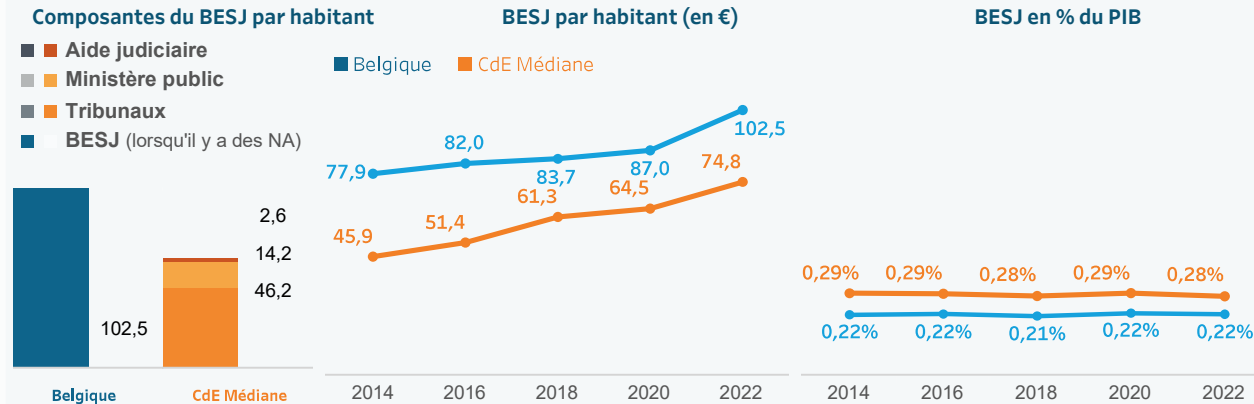


PIB par habitant  
**46 972 €**  
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel  
**47 319 €**  
CdE Médiane 22 878 €

## Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



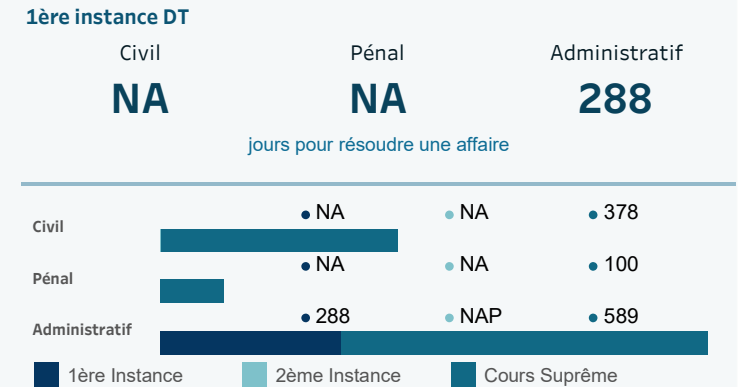
**Budget :** En 2022, le budget du système judiciaire exécuté est de 1 199 563 192 €, représentant 102,5 € par habitant et dépassant la médiane du CdE. En revanche, en tant que % du PIB (0,22%), ce budget est inférieur à la médiane du CdE. Pour la première fois, il est possible d'isoler le budget du ministère public de celui des tribunaux et sa valeur par habitant (22,3 €) est supérieure à la médiane du CdE. En ce qui concerne l'aide judiciaire, suite aux amendements de 2020 au Code judiciaire, augmentant les seuils de revenus applicables, le budget par habitant a évolué de 9,4 € en 2020 à 12,9 € en 2022.

**Aide judiciaire:** Le budget de l'aide judiciaire par habitant (12,9 €) est bien supérieur à la médiane du CdE (2,6 €). De plus, en tant que % du PIB (0,028 €), il est également très au-dessus de la médiane du CdE (0,015 €). En outre, en Belgique, l'aide judiciaire est accordée à un grand nombre d'affaires (2,06 pour 100 habitants contre 0,89 pour la médiane européenne) et le montant alloué par affaire est relativement élevé - 628 €, la médiane du CdE étant de 320 €.

**Tribunaux:** Dans le cadre du dernier Prix européen « Balance de Cristal », une mention spéciale a été décernée au projet belge « Chambre civile et pénale spécialisée en matière d'environnement et d'urbanisme ». Elle a été créée au sein de la Cour d'appel de Mons et est composée de trois juges, dont un juge pénal. Cette Chambre traite à la fois des affaires civiles et pénales ce qui constitue sa particularité.

**Projet "nettoyage des arriérés":** Dans la base de données interne du Collège des cours et tribunaux, de nombreuses affaires résolues étaient encore enregistrées comme étant pendantes. Depuis 2022, le Collège vérifie les affaires pendantes et nettoie la base de données pour mettre à jour le statut des affaires et améliorer les données sur la durée des procédures et l'arriéré judiciaire.

## Efficacité - Disposition Time (jours)

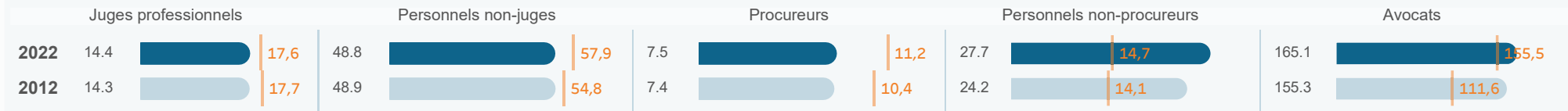


**Efficacité :** Il convient de rappeler que le nombre d'affaires civiles et pénales pendantes de 1ère et 2ème instances n'est pas disponible, ce qui limite les analyses de l'efficacité dans les deux domaines.

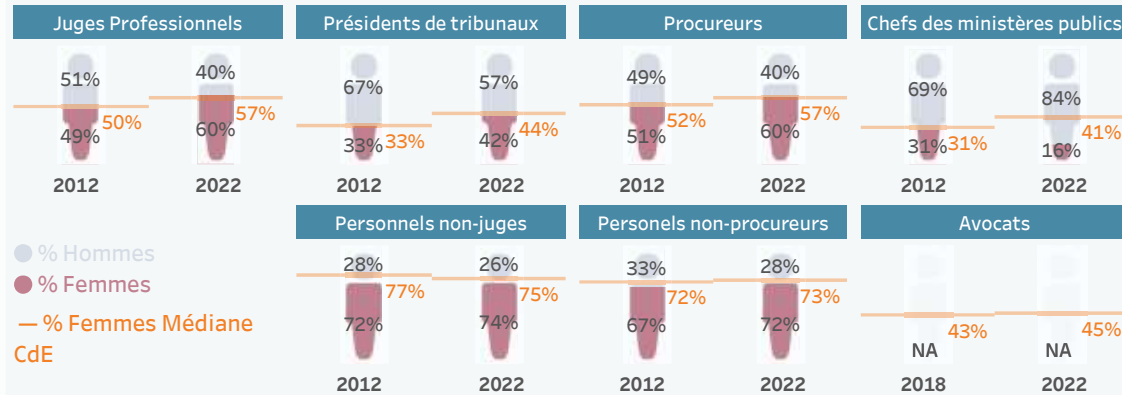
En matière civile, le CR en 2022 dépasse le seuil de 100 % dans toutes les instances, tandis qu'en matière pénale, il est légèrement en dessous de 100 % uniquement en 3ème instance. En matière administrative, le seuil de 100 % n'est atteint dans aucune instance, mais le DT s'est considérablement amélioré en 1ère instance.

On peut remarquer qu'en 3ème instance, le DT a évolué positivement pour les affaires civiles et négativement pour les affaires administratives, mais cela doit être nuancé par un changement méthodologique dans la présentation des données.

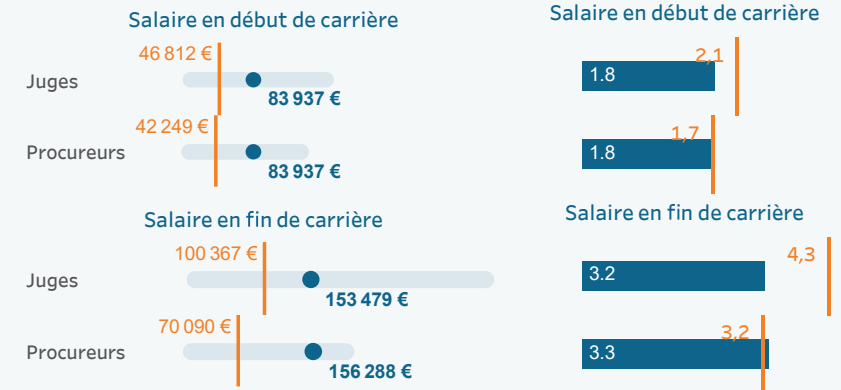
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



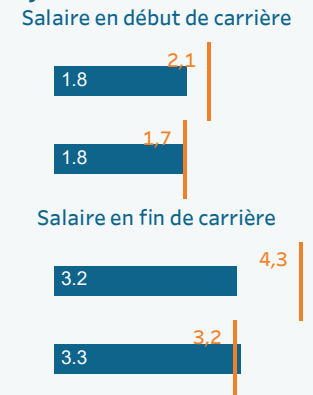
## Égalité de genre



## Salaires bruts absolus

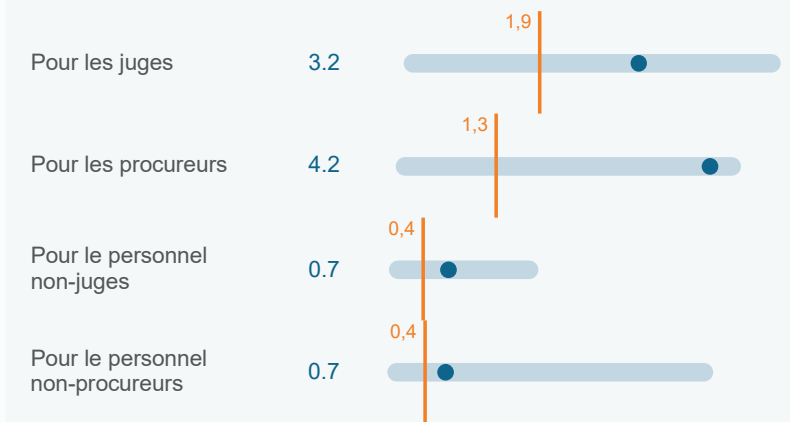


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel

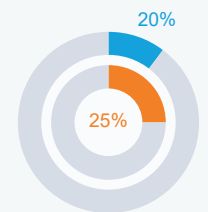


## Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel\*

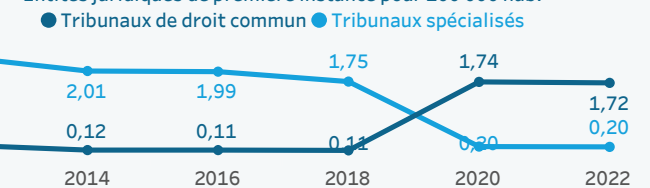


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

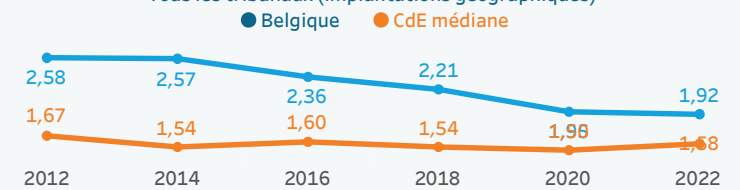


● Tribunaux spécialisés  
● Tribunaux de droit commun  
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



\*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

## Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) \*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) \*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

■ Belgique

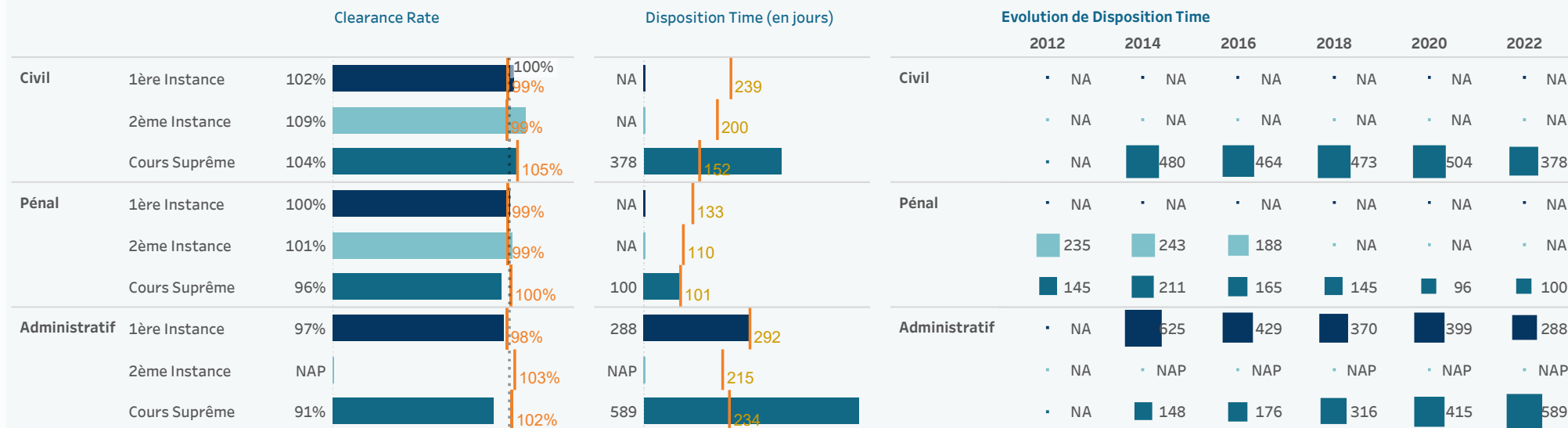
■ CdE Médiane

Instance

■ 1ère Instance

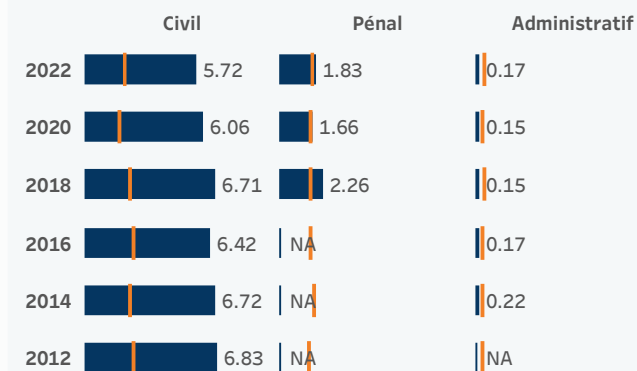
■ 2ème Instance

■ Cours Suprême

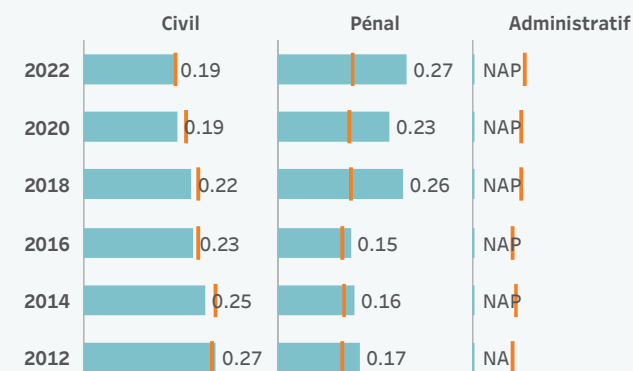


## Affaires nouvelles

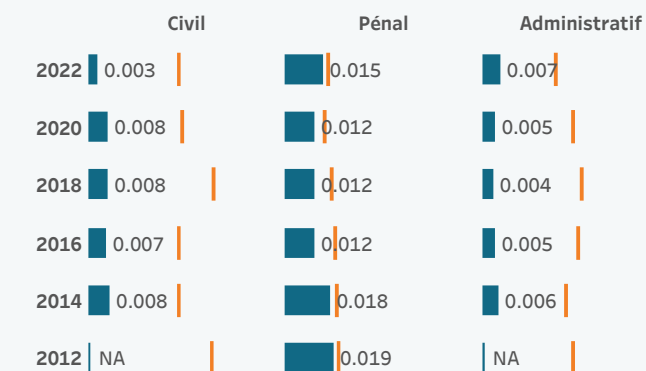
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

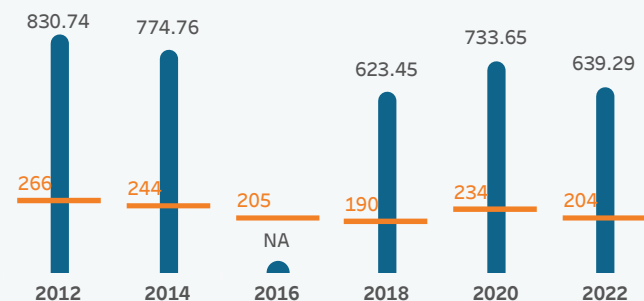


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



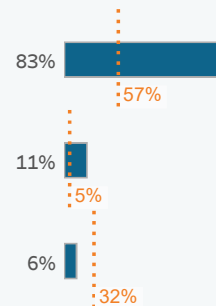
## Ministère public

### Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



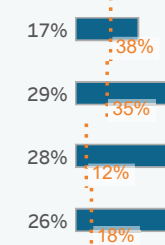
### Répartition des affaires traitées en %

- Classées pendant l'année de référence
- Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur
- Affaires portées devant les tribunaux



### Répartition des affaires classées en %

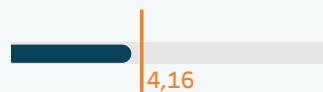
- Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié
- Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière
- Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité
- Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

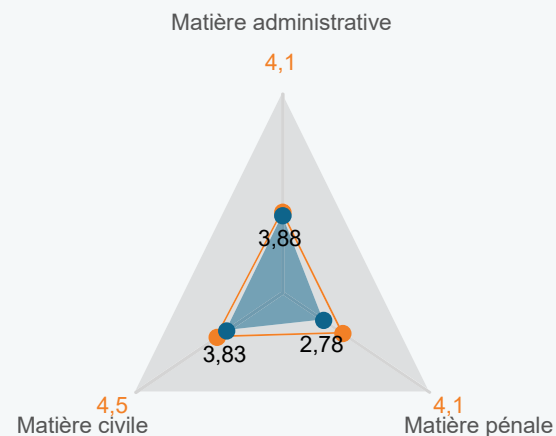
Taux de déploiement total : **3,52**



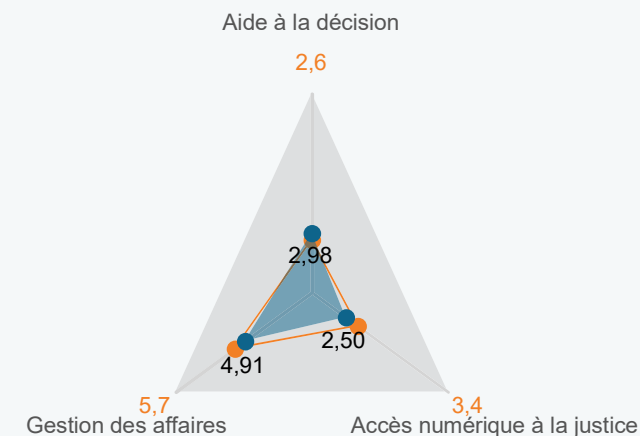
Taux d'utilisation total : **2,81**

(experimental)

### Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



### Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



## Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

[https://justice.belgium.be/fr/legislation\\_belge](https://justice.belgium.be/fr/legislation_belge)

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://juportal.be/home/accueil>

Informations sur le système judiciaire

<https://justice.belgium.be/fr>